

CODES DE COMPORTEMENT ET D'ACTIIONS

CODE
OF BEHAVIOUR
AND ACTION



8 engagements éthiques

8 ethical commitments

Message du Président

Séché Environnement adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, le "Global Compact", relatif aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement comme à la lutte contre la corruption. Il en défend les principes dans sa sphère d'influence.

Dans cette optique, les présents "Codes de comportement et d'actions" déclinent ces engagements au sein du Groupe. Les engagements éthiques de Séché Environnement ne sont pas modifiés par cette nouvelle édition des Codes, ils sont simplement actualisés dans l'esprit d'une amélioration continue, fruit de retour d'expérience depuis 2003, date de parution de la 1^{ère} version.

Les règles figurant dans ces Codes ne se substituent pas aux législations nationales ou internationales auxquelles le Groupe doit par ailleurs se conformer strictement. Ces Codes n'ont pas de caractère contractuel, mais doivent néanmoins être connus et appliqués par tous les collaborateurs du Groupe.

Leur application incombe à chacun et plus particulièrement aux personnes assumant des responsabilités d'encadrement. Il n'est pas question de tout prévoir ou de vouloir tout codifier. Cependant, quelques principes clairs et précis, alliés au sens des responsabilités de chacun et au bon sens, constituent des références utiles pour tous dans le Groupe.

Joël Séché
Président-directeur général



WE SUPPORT

Les engagements 7 et 8 s'inspirent des « principes de conduite des affaires pour contrer la corruption » élaborés par Transparency International. Séché Environnement est adhérent de Transparency International France, la section française de Transparency International.

Les huit engagements pour faire de Séché Environnement un catalyseur de la dynamique de développement durable pour ses salariés, ses actionnaires, ses riverains et ses partenaires commerciaux :

- > 1. Faire de la protection de la santé, de l'environnement et de la responsabilité à l'égard des personnes les conditions de la pérennité de l'entreprise.
- > 2. Promouvoir à l'intérieur des établissements une véritable attitude de Responsabilité Sociétale impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation du personnel au Développement Durable.
- > 3. Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.
- > 4. Se comporter en entreprise citoyenne et responsable à l'écoute des évolutions de la société, menant une politique de transparence, de concertation, et d'amélioration continue intégrant les attentes légitimes des parties prenantes.

- > 5. Contribuer à la recherche et au développement de filières de traitement de déchets éco-efficaces et toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.
- > 6. Respecter les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en appliquant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. S'inscrire le plus souvent possible dans une logique d'anticipation active.
- > 7. Faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur, la règle fondamentale de sa conduite des affaires.
- > 8. Mettre en oeuvre les règles de conduite, détecter les manquements et user du droit d'alerte.

transparence
éthique
dialogue
protection
formation
santé
environnement
responsabilité
sensibilisation
anticipation



> 1. Faire de la protection de la santé, de l'environnement et de la responsabilité à l'égard des personnes les conditions de la pérennité de l'entreprise.

Chaque collaborateur a la responsabilité de veiller à ce que les activités de Séché Environnement qui dépendent de lui soient exercées en conformité avec les réglementations en vigueur complétées le cas échéant par des règles internes au Groupe, en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Pour y répondre, tous les collaborateurs du Groupe s'inscrivent dans une démarche active de protection et mettent en oeuvre des procédures et/ou des modes de gestion des installations qui permettent de :

- Privilégier la prévention et mettre en place toutes les mesures utiles pour assurer la meilleure protection possible de la santé et de la sécurité au travail, tant pour les collaborateurs du Groupe que pour ceux des entreprises tierces ;
- Fixer des objectifs mesurables de leurs performances environnementales, et évaluer et contrôler régulièrement ces performances, en vue d'une mise en oeuvre rapide des mesures correctrices si nécessaire.

Les démarches de certification obtenues ou engagées (ISO 14001, OHSAS 18001) permettent la prise en compte, de façon organisée et reconnue, des paramètres liés au respect de l'environnement ainsi qu'à la protection de la sécurité et de la santé des personnes.



Tous les collaborateurs du Groupe s'inscrivent dans une démarche active de protection.



> 2. Promouvoir à l'intérieur des établissements une véritable attitude de Responsabilité Sociétale impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation du personnel au Développement Durable.

Séché Environnement veille scrupuleusement au respect des droits des salariés et interdit, en particulier, toute discrimination pour des motifs d'origine, de moeurs, de sexe, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des individus, que ce soit au recrutement, à l'embauche et/ou durant la vie du contrat de travail, en France ou à l'étranger.

Le respect des personnes est une condition absolue du développement individuel et professionnel des collaborateurs, acteurs attentifs et mobilisés sur les trois dimensions du Développement Durable : environnemental, social-sociétal, et économique. Ce respect se manifeste par l'écoute, l'information, l'explication et le dialogue, dans le respect de la vie privée de chacun.

Le dialogue social et le Développement Durable sont indissociables.

Le dialogue social et le Développement Durable sont indissociables ; aussi sur tous les sujets d'intérêt commun, Séché Environnement prône la coopération avec ses collaborateurs et leurs représentants, et leur fournit une information de qualité.

Enfin, les notions de loyauté et de solidarité sont des impératifs au succès du renforcement du dialogue social. La traduction en est l'esprit de responsabilité que chacun doit développer dans son métier pour écarter les attitudes individualistes et favoriser la valorisation du travail en équipe par les apports mutuels.



> 3. Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un Développement Durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets, pour lui fournir :

- Les garanties de bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;
- A des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;
- Mais également, en tant que promoteur d'un Développement Durable, aider le client à positiver sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui offrir une opportunité de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement dans son univers social et sociétal (contribution à la protection de la santé et de la nature).

Avec ses fournisseurs, Séché Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels découlent des considérations suivantes :

- Les modes de production et de consommation doivent impérativement réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète ;
- Les achats sont un levier important pour étendre et généraliser les bonnes pratiques en matière de Développement Durable, en impliquant toute la chaîne de valeurs, fournisseurs inclus ;
- La politique d'achats responsables doit privilégier une approche en termes de coût global.

Dans cet esprit, Séché Environnement développe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios coût/bénéfice de chaque opération.



Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de traitement de déchets.

> 4. Se comporter en entreprise citoyenne et responsable à l'écoute des évolutions de la société, menant une politique de transparence, de concertation, et d'amélioration continue intégrant les attentes légitimes des parties prenantes.

A ce titre, Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique :

- Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financière au profit de candidats, d'élus ou de partis politiques ;
- Tout collaborateur peut bien évidemment participer à la vie politique à titre personnel, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;
- Le Groupe limite sa participation au financement d'associations, de fondations ou à des opérations de mécénat aux cas prévus par la législation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorités définies par le Groupe.

Séché Environnement, acteur de la Cité, respecte une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique.

A l'inverse de ces positions restrictives et de prudence, le Groupe s'investit dans des relations pro-actives :

- Avec ses actionnaires en tenant informé les marchés financiers, par les moyens appropriés, de tout évènement ou information de nature à influencer le cours de l'action. Parallèlement, ses collaborateurs qui pourraient du fait de leurs fonctions détenir des informations privilégiées, c'est-à-dire non connues publiquement, s'engagent à respecter les règles du Code de Déontologie boursière du Groupe en ce qui concerne leurs propres interventions sur les marchés financiers ;
- Avec ses autres parties prenantes pour établir des relations de proximité de la meilleure qualité possible que ce soit avec les riverains, les Administrations, le monde éducatif et associatif, etc., relations se traduisant notamment par :
 - l'ouverture des sites au plus grand nombre ;
 - des collaborateurs à l'écoute des réflexions et attentes locales, impliqués dans les collaborations avec les établissements d'enseignement ;
 - une préférence accordée à l'emploi local.



> 5. Contribuer à la recherche et au développement de filières de traitement de déchets éco-efficaces et toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.

Séché Environnement s'attache à pratiquer une politique d'investissement, de recherche et de développement conduisant à une amélioration permanente de ses installations industrielles et de ses process en vue de rendre plus sûres les filières utilisées et d'en limiter les impacts.

Le souhait de tendre vers la meilleure éco-efficacité impose que chaque collaborateur mette en oeuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible dans un esprit de solidarité, ce qui implique :

- L'examen régulier des meilleures pratiques internes et externes au Groupe ;
- L'animation et l'exploitation de tous les retours d'expérience ;
- Des actions de formation ciblées ;
- Une méthode de travail en réseau source de « fertilisations » croisées favorisant dans tous les cas l'optimisation des compétences et moyens.

Environnement, Santé, Conditions de travail, Respect des tiers par la plus grande réduction possible des impacts, tels sont les enjeux de ce 5^{ème} engagement.

Le souhait de tendre vers la meilleure éco-efficacité impose que chaque collaborateur mette en oeuvre ses compétences professionnelles.



> 6. Respecter les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en appliquant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. S'inscrire le plus souvent possible dans une logique d'anticipation active.

Séché Environnement s'attache à mettre en oeuvre une politique active en matière de santé et de sécurité du travail et à veiller à son application constante ; les sous-traitants intervenant dans ses installations sont invités à avoir la même vigilance.

- Anticipation grâce à une veille adaptée ;
- Exploitation des meilleures techniques disponibles ;
- Ecoute des agents ;
- Evaluation rigoureuse de leurs conditions de travail ;
- Retour d'expérience.

Telles sont les voies majeures tracées par ce 6^{ème} engagement. Elles imposent réactivité, curiosité, échange, remise en question continue des connaissances, des techniques, des attentes de chacun, qu'il soit salarié ou autre « porteur d'enjeux ».

Ces voies imposent réactivité, curiosité, échange, remise en question continue des connaissances, des techniques, des attentes de chacun, qu'il soit salarié ou autre « porteur d'enjeux ».



> 7. Faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur, la règle fondamentale de sa conduite des affaires.

Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public et/ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. De même il est interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent, client et/ou fournisseur existant ou potentiel.

Ethique, intégrité et légalité dans les relations commerciales sont liées.



> 8. Mettre en oeuvre les règles de conduite, détecter les manquements et user du droit d'alerte.

Les Codes de comportement et d'actions de Séch Environnement sont diffusés à tous les collaborateurs du Groupe. Ils pourront également être communiqués à l'extérieur du Groupe, en cas de besoin, et notamment à ses clients, fournisseurs et actionnaires.

L'application des règles de ces Codes s'impose à tous les collaborateurs du Groupe, et contribue à développer une culture de responsabilité dans le cadre d'un engagement du Groupe pour un strict respect des législations et des principes de bonne gouvernance des entreprises.

L'application des règles de ces Codes s'impose à tous les collaborateurs du Groupe.

Si ces Codes s'avéraient imprécis ou incomplets dans certaines situations, il appartient à chaque collaborateur de s'adresser à son supérieur hiérarchique pour obtenir la position à suivre. Enfin, ces Codes comportent un certain nombre d'obligations juridiques ou réglementaires dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement susceptible d'être sanctionné, dans le respect des règles de chaque pays.

Le droit d'alerte permet à chaque membre du personnel, en cas de difficulté d'interprétation des règles énoncées dans les Codes de comportement et d'actions, ou de doute sur leur application dans une situation donnée qui pourrait mettre en cause la responsabilité du Groupe ou porter atteinte à la réputation et/ou l'image de ce dernier, d'en référer directement au Secrétaire Général en charge du Développement Durable. Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue de façon identifiée, en contrepartie d'un engagement de confidentialité. La mise en oeuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ».

Séché Environnement is a member of the Global Compact of the United Nations, which concerns human rights, labour laws, the protection of the environment and the fight against corruption. Séché Environnement defends the principles of the Global Compact within its sphere of influence.

In this perspective, this 'Code of behaviour and action' is the expression of these commitments inside the Group. The ethical commitments of Séché Environnement are not modified by this new edition of the Code - they have simply been updated, in a spirit of continuous improvement, resulting from feedback since 2003, when the first version was published.

The rules in this Code are not a substitute for national or international laws & regulations, which the Group must strictly respect. This Code is not contractual, but must nevertheless be known to and applied by all staff members in the Group.

It must be applied by everyone, and more especially by persons with management responsibilities. It is not a question of foreseeing every possible situation or laying down rules for every situation. However, a few clear and precise principles, combined with the sense of the responsibilities of everyone and with good sense, are references that are useful for everyone in the Group.

The eight commitments to make Séché Environnement a catalyst of the Sustainable Development process for its employees, its shareholders, its neighbours and its trading partners:

- > 1. **Make the protection of health and of the environment, and responsibility towards persons, conditions for the sustainability of the company.**
- > 2. **Promote a real attitude of Corporate Responsibility inside sites, prioritising social dialogue and the awareness and training of staff concerning Sustainable Development.**
- > 3. **Clearly express the Corporate Responsibility of the Company towards its customers and suppliers, in order to promote Sustainable Development in production as well as in consumption.**
- > 4. **Behave as a responsible corporate citizen, aware of changes in society, carrying out a policy of transparency, cooperation and continuous improvement, taking into consideration the legitimate expectations of stakeholders.**
- > 5. **Contribute to research and development of waste treatment systems that are eco-efficient and ever safer in terms of their impact on health and the environment.**
- > 6. **Respect health, safety and environment laws and regulations by applying the best techniques available at an economically acceptable cost. Wherever possible, use an active anticipation approach.**
- > 7. **Make its behaviour, which is ethical and respectful of applicable international laws and conventions, the fundamental rule of its business behaviour.**
- > 8. **Implementing the rules of behaviour, detecting breaches of rules and the use of whistleblowing.**

> 1. **Make the protection of health and of the environment, and responsibility towards persons, conditions for the sustainability of the company.**

All staff members have the responsibility to ensure that the activities of Séché Environnement which they are in charge of are carried out in compliance with applicable laws and regulations for the protection of health, safety and the environment, complemented, where necessary, by internal Group rules.

In order to respect this, all staff members in the Group are involved in an active process of protection, and implement procedures and/or management methods for sites which make it possible to :

- Give priority to prevention, and implement all useful measures to ensure the best possible protection of health and safety at work, both for staff members of the Group and for those of outside companies ;
- Fix measurable objectives for their environmental performances, and assess and monitor these performances regularly, so that corrective measures can be implemented rapidly, where necessary.

Certifications obtained or applied for (ISO 14001, OHSAS 18001) make it possible to take into consideration parameters linked to the respect of the environment and to the protection of the safety and health of persons, in an organised and recognised manner.

> 2. **Promote a real attitude of Corporate Responsibility inside sites, prioritising social dialogue and the awareness and training of staff concerning Sustainable Development.**

Séché Environnement scrupulously ensures that the rights of employees are respected, and especially prohibits any discrimination because of the origin, sex, sexual orientation, age, political or religious opinions, union membership or handicap of individuals, whether at recruitment, hiring and/or during the period of the work contract, in France or in any other country.

The respect of persons is an absolute condition for the personal and professional development of staff members, who are attentive and mobilised participants in the three dimensions of the Sustainable Development : environmental, corporate & social and economic. This respect is shown through listening, information, explanation and dialogue, while respecting the private lives of everyone.

Social dialogue and Sustainable Development are inseparable ; therefore Séché Environnement advocates cooperation with its staff members and their representatives concerning all issues of common interest, and supplies them with high-quality information.

Finally, the concepts of loyalty and solidarity are essential for the successful reinforcement of social dialogue. This is expressed in the spirit of responsibility that everyone must develop in their professional activities, in order to eliminate individualistic attitudes and favour the valorisation of team work by mutual assistance.

> 3. **Clearly express the Corporate Responsibility of the Company towards its customers and suppliers, in order to promote Sustainable Development in production as well as in consumption.**

Séché Environnement strives to go beyond the simple satisfaction of the basic waste treatment needs of its customers, in order to :

- Guarantee to them that tasks entrusted to Séché Environnement will be carried out in the manner that they have the right to expect (management of the environmental and social impacts of its activity, respecting applicable laws and regulations and controlling risks) ;
- Ensure that service costs are compatible with the general economic environment ;
- But also, as a promoter of a Sustainable Development, help the customer to have a positive view of its waste management, which may have originally been seen as a constraint, in order to give the customer the opportunity to become a protector of the environment in its social and corporate universe (contributing to the protection of health and nature).

With its suppliers, Séché Environnement applies a responsible purchasing policy, whose main concepts are a result of the following considerations :

- Production and consumption absolutely must reduce the environmental and social risks which weigh heavily on the planet today ;
- Purchasing is an important lever for spreading good Sustainable Development practices, involving the entire value chain, including suppliers ;

- A responsible purchasing policy must favour an approach in terms of global cost.
In this spirit, Séché Environnement develops partnership relationships, in order to optimise the cost/benefit ratios of every operation.

> 4. **Behave as a responsible corporate citizen, aware of changes in society, carrying out a policy of transparency, cooperation and continuous improvement, taking into consideration the legitimate expectations of stakeholders.**

In this respect, Séché Environnement, which is an active participant in society, respects strict political, religious and philosophical neutrality :

- The Group will not make any financial contribution to political candidates, elected representatives or political parties ;
- Staff members, may, of course, take part in political life in a private capacity, outside the workplace and while off duty, but they may not use the image of the Group in support of their political involvement ;
- The Group limits its participation to the financing of associations, foundations or sponsorship operations, where permitted by applicable laws and regulations, in the framework of the values and priorities defined by the Group.

Contrary to these restrictive and prudent positions, the Group is involved in pro-active relationships :

- With its shareholders, by keeping financial markets informed, by any appropriate means, of any event or information that might influence the price of its shares. At the same time, its staff members, who might, due to their functions, have access to privileged information, i.e. information not known to the public, are committed to respecting the rules of the Group's Stock Market Code of Conduct where their own operations on financial markets are concerned ;
- With its other stakeholders, to establish close relationships of the best quality possible with neighbours, public authorities, the world of education and associations, etc. These relationships are particularly expressed by :
 - the opening of sites to the greatest number of people ;
 - staff members who pay attention to local preoccupations and expectations, and are involved in cooperation with educational establishments ;
 - preference given to local employment.

> 5. **Contribute to research and development of waste treatment systems that are eco-efficient and ever safer in terms of their impact on health and the environment.**

Séché Environnement is committed to carrying out a policy of investment, research and development that leads to a permanent improvement in its industrial installations and processes, with the aim of making the systems used safer and limiting their impacts.

The desire to strive towards the best possible eco-efficiency makes it necessary for all staff members to use their professional skills at the best possible level, in a spirit of solidarity, which involves :

- Regular monitoring of best practices inside and outside the Group ;
- Organisation and use of all feedback ;
- Targeted training programmes ;
- A method for working in networks, which is a source of cross-fertilisation, encouraging the optimisation of skills and means in every case.

Environment, Health, Conditions of work, Respect of third parties by the greatest possible reduction of impacts – these are the stakes of this 5th commitment.

> 6. **Respect health, safety and environment laws and regulations by applying the best techniques available at an economically acceptable cost. Wherever possible, use an active anticipation approach.**

Séché Environnement is committed to implementing an active policy of health and safety at the workplace, and to ensuring that it is constantly applied ; subcontractors working on its sites are

requested to have the same level of vigilance :

- Anticipation, thanks to appropriate monitoring ;
- Use of the best techniques available ;
- Ability to listen to staff members ;
- Rigorous assessment of their working conditions ;
- Feedback.

These are the main aspects of this sixth commitment. They require responsiveness, curiosity, discussion, continually putting the knowledge, techniques and expectations of everyone into question, be they employees or other stakeholders.

> 7. **Make its behaviour, which is ethical and respectful of applicable international laws and conventions, the fundamental rule of its business behaviour.**

In trade relationships, ethics, integrity and respect for the law are linked.

Staff members must not accept gifts, remunerations or other benefits from a competitor, customer or supplier of the Group, nor give any gifts, remunerations or other benefits to them. Only gifts or invitations that are within acceptable limits with regard to customs and anti-corruption laws may be tolerated. In no case is a staff member authorised to solicit a gift or an invitation.

It is forbidden in any country to pay, to offer or accept to pay bribes or offer unjustified advantages to a public official and/or a private person, either directly or through an intermediary, with the aim of obtaining favourable treatment or to influence the results of a negotiation in which the Group has an interest. These practices are contrary to the law and to the international convention for the fight against corruption in most countries.

Ethics and integrity require the total integrity of everyone in their professional activities. Every staff member must avoid any situation of conflict between the interests of the Group and his/her personal interests or those of his/her relatives and friends. Thus, everyone is forbidden from having an interest in a supplier or a customer, except if it is made by purchasing shares in the framework of the management of a share portfolio, respecting the rules that forbid the use of privileged information. In the same way, it is forbidden to work for an existing or potential competitor, customer and/or supplier without the permission of the Group.

> 8. **Implementing the rules of behaviour, detecting breaches of rules and the use of whistleblowing.**

The Code of behaviour and action of Séché Environnement is communicated to all the staff members of the Group. They may also be communicated outside the Group, when necessary, and especially to its customers, suppliers and shareholders.

The rules in this Code must be applied by all the staff members of the Group. This contributes to developing a culture of responsibility, in the framework of a commitment by the Group to strictly respect laws and regulations and the principles of good corporate governance.

If this Code is unclear or incomplete in certain situations, it is the responsibility of every staff member to contact his/her superior to find out which procedure must be followed. Finally, this Code includes a certain number of legal obligations. If they are not respected, this may be considered as a breach of the rules, which is liable to lead to disciplinary measures, according to the regulations in every country.

If there is any difficulty in interpreting the rules in the Code of behaviour and action, or if there is any doubt about how they should be applied in a given situation that could involve the responsibility of the Group or damage the reputation and/or the image of the Group, whistleblowing enables any staff member to refer directly to the Secretary General in charge of Sustainable Development. The field of application of whistleblowing is limited to acts contrary to laws and regulations, to those that have a serious effect on the operating rules of society in general, or on a particular group to which the whistleblower belongs.

Whistleblowing by a staff member is carried out in an identified manner, in exchange for a commitment of confidentiality. The implementation of whistleblowing requires a strong sense of responsibility of everyone, and is based on the staff member's own code of ethics. It can only work with factual information that is communicated "in good faith".

Bâtir ensemble

L'excellence environnementale

Building environmental excellence together

Pensez à conserver ces Codes
à portée de main.
La version abrégée ci-contre
pourra être glissée dans une de
vos poches.



Sécché
environnement

Sécché global solutions

